

**POLITIQUE**  
La confidentialité

---

# 48

Direction des ressources humaines  
et du secrétariat général

# Table des matières

---

<b>Références</b> .....	<b>3</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>Article 1 – Protection accordée par le règlement général de protection des données (RGPD)</b> .....	<b>3</b>
1.1. Concepteur et éditeur du site Web du Cégep de Shawinigan.....	3
1.2. Protection des données à caractère personnel .....	3
1.3. Informations sur la collecte des renseignements personnels.....	4
<b>Article 2 – Collecte des renseignements personnels</b> .....	<b>4</b>
2.1. Renseignements personnels pouvant être collectés.....	4
2.2. Moyens de collecte .....	4
<b>Article 3 – Utilisation des renseignements personnels</b> .....	<b>4</b>
<b>Article 4 – Communication des renseignements personnels</b> .....	<b>5</b>
4.1. Communication sans le consentement de la personne concernée .....	5
4.2. Communication avec le consentement de la personne concernée .....	5
<b>Article 5 – Témoins de connexion</b> .....	<b>6</b>
<b>Article 6 – Protection des renseignements personnels</b> .....	<b>6</b>
<b>Article 7 – Demande d'accès, ou de rectification, à des renseignements personnels</b> .....	<b>6</b>
<b>Article 8 – Sites externes</b> .....	<b>7</b>
<b>Article 9 – Diffusion et mise à jour de la politique</b> .....	<b>7</b>
<b>Article 10 – Responsabilité de l'application et de la révision de la politique</b> .....	<b>7</b>
<b>Adoption et entrée en vigueur</b> .....	<b>7</b>

## RÉFÉRENCES

---

- *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, L.Q. 2021, c. 25*
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1*

## PRÉAMBULE

---

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après la « Loi 25 ») actualise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « Loi sur l'accès »).

Le Cégep est désormais tenu d'adopter et d'assurer l'application d'une politique de confidentialité lorsqu'il collecte des renseignements personnels via les différents moyens technologiques.

Celle-ci doit être lue de pair avec la directive *Les règles encadrant la gouvernance à l'égard de la protection des renseignements personnels* du Cégep.

Le Cégep reconnaît l'importance de la confidentialité et la sensibilité des renseignements personnels et prend les mesures raisonnables et propres à assurer la protection contre la perte accidentelle et l'accès, l'utilisation, la modification et la divulgation non autorisés de ceux-ci.

En transmettant des informations d'inscription la personne consent à toutes les mesures prises par le Cégep à l'égard des informations ainsi transmises, telles que détaillées à la directive *Les règles encadrant la gouvernance à l'égard de la protection des renseignements personnels* du Cégep et à la présente politique *La confidentialité*.

## ARTICLE 1 – PROTECTION ACCORDÉE PAR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

---

Comme le Cégep collecte des renseignements personnels de personnes se trouvant en Union européenne, il ajoute les clauses suivantes dans sa politique de confidentialité.

### 1.1. Concepteur et éditeur du site Web du Cégep de Shawinigan

Le site Web a été créé et est hébergé par un tiers et il est édité par le Cégep de Shawinigan, sis au 2263, avenue du Collège, Shawinigan (Québec) G9N 6V8.

Les coordonnées téléphoniques et l'adresse de courrier électronique de la personne responsable de la protection des renseignements personnel sont les suivantes : 819 539-6401, poste 2249; [prprp@cshawi.ca](mailto:prprp@cshawi.ca)

### 1.2. Protection des données à caractère personnel

Le Cégep s'engage à respecter les règles de protection de la vie privée des personnes utilisant son site Internet.

En accédant et en utilisant le site, il est possible d'être sollicité pour communiquer volontairement certaines données personnelles, telles que nom, adresse courriel ou adresse postale. Ces informations sont utiles pour accéder à certaines rubriques ou services du site.

Il est possible de ne pas communiquer ces données au Cégep. Cependant, les rubriques nécessitant ces informations ne seront pas accessibles.

Conformément à la *Loi informatique et libertés*<sup>1</sup> du 6 janvier 1978, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles qu'elle a transmises.

### 1.3. Informations sur la collecte des renseignements personnels

Une personne est en droit de retirer son consentement à la collecte, à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Une personne est en droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, soit la Commission d'accès à l'information du Québec.

Le Cégep conservera les données pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Cette durée peut varier, selon le cas.

## ARTICLE 2 – COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

### 2.1. Renseignements personnels pouvant être collectés

Le Cégep recueille uniquement les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses attributions ou à la mise en œuvre d'un programme dont il a la gestion.

Les renseignements collectés par le Cégep sont, notamment : le nom et le prénom, l'adresse courriel, le numéro de téléphone, l'adresse postale, le code permanent, le numéro d'assurance sociale, etc.

### 2.2. Moyens de collecte

Les renseignements personnels conservés par le Cégep sont recueillis seulement après que la personne ait été informée des fins de la collecte et qu'elle soumette volontairement ceux-ci, soit par l'entremise d'un formulaire ou en transmettant un courriel.

Les moyens technologiques utilisés pour recueillir des renseignements personnels sont principalement Omnivox, Microsoft Forms, le portail d'admission du SRAM, des formulaires sur le site Internet, des témoins de connexion, de systèmes de clavardage ou de tout autre élément.

La personne sera avisée, lors de la collecte de données que des renseignements personnels pourraient être communiqués à l'extérieur du Québec.

## ARTICLE 3 – UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

Le Cégep utilise des renseignements personnels concernant sa clientèle étudiante, les membres de son personnel et d'autres tierces parties afin de s'acquitter de sa mission et de ses fonctions. Il ne fera pas usage des renseignements personnels à d'autres fins que celles précisées lors de la collecte, à moins que la personne y consente expressément ou que la Loi sur l'accès l'exige.

Lorsqu'il recueille des renseignements, le Cégep s'assure d'informer la personne concernée, au plus tard au moment de la collecte :

- du nom de l'organisme public au nom de qui la collecte est faite;
- des fins auxquelles ces renseignements sont recueillis;
- des moyens par lesquels les renseignements sont recueillis;
- du caractère obligatoire ou facultatif de la demande;

---

<sup>1</sup> Loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés)

- des conséquences d'un refus de répondre ou de consentir à la demande;
- des droits d'accès et de rectification prévus par la loi;
- de la possibilité que les renseignements personnels soient communiqués à l'extérieur du pays.

Les principales utilisations des renseignements personnels collectés via les moyens technologiques sont *notamment* :

- l'admission;
- l'accès aux services offerts par le Cégep (exemples : services adaptés, étudiant d'un jour, aide à la réussite, etc.);
- le suivi des dossiers;
- le relevé d'impôt;
- l'autorisation de transmission de renseignements.

## ARTICLE 4 – COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

### 4.1. Communication sans le consentement de la personne concernée

Le Cégep peut divulguer certains renseignements personnels détenus pour se conformer à l'ordonnance d'un tribunal, à une loi ou à une procédure judiciaire, y compris pour répondre à toute demande gouvernementale ou réglementaire, conformément aux lois applicables, ou s'il croit que la divulgation est nécessaire ou appropriée pour protéger les droits, la propriété ou la sécurité du Cégep ou d'autres personnes.

Le Cégep peut communiquer certains renseignements personnels qu'il détient à un membre du personnel du Cégep qui a la qualité pour le recevoir et lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Le Cégep peut transférer les renseignements personnels qu'il collecte à des fournisseurs de services et à d'autres tiers qui le soutiennent. Ces tiers sont contractuellement obligés de garder les renseignements personnels confidentiels, de les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles le Cégep les divulgue et de traiter les renseignements personnels selon les normes énoncées dans la Politique et en respect des lois.

Le Cégep peut communiquer certains renseignements personnels à des fins d'études, de recherches ou de production de statistiques, sous réserve des conditions prévues par la Loi sur l'accès dont, notamment, l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et la transmission de l'entente à la Commission d'accès à l'information, trente jours avant son entrée en vigueur.<sup>2</sup>

Dans certaines situations, la personne responsable de la protection des renseignements personnels doit inscrire la communication dans son registre de communication des renseignements personnels.

### 4.2. Communication avec le consentement de la personne concernée

Le Cégep peut communiquer à une tierce personne certains renseignements personnels qu'il détient s'il a obtenu le consentement valable de la personne concernée.

---

<sup>2</sup> Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, L.Q. 2021, c. 25, art. 67.2.1 à 67.2.3

## ARTICLE 5 – TÉMOINS DE CONNEXION

---

Le Cégep utilise des témoins sur son site Internet pour faciliter la navigation, pour personnaliser son utilisation, pour des fins statistiques, pour mesurer l'audience du portail et comprendre l'utilisation qu'en font ses utilisateurs, etc.

À l'aide de fichiers témoins, le Cégep collecte des renseignements sur la navigation des utilisateurs. Il les utilise à des fins statistiques ou en vue d'améliorer l'expérience de l'utilisateur. Les renseignements sont conservés au Canada. Ces renseignements sont, notamment :

- l'adresse IP anonymisée de l'appareil utilisé (l'adresse IP est modifiée, ce qui empêche quiconque d'y relier l'utilisateur);
- le système d'exploitation de l'appareil;
- les pages consultées (la date, l'heure, la durée et la fréquence des visites).

Il est possible pour l'utilisateur de configurer son navigateur Internet en le paramétrant pour bloquer les témoins, mais cela pourrait affecter son expérience et limiter l'accès à certaines fonctionnalités. L'utilisateur peut en tout temps détruire les témoins en effaçant son historique de navigation.

En utilisant le site Internet du Cégep, l'utilisateur accepte que celui-ci dépose des témoins sur son appareil.

## ARTICLE 6 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

Le Cégep a mis en place des mesures de sécurité physiques, organisationnelles, contractuelles et technologiques appropriées et raisonnables afin de protéger les renseignements personnels fournis contre la perte ou le vol et contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés par la loi ou contraires à sa Politique de protection des renseignements personnels.

Le Cégep a pris des mesures pour faire en sorte que seuls les membres du personnel qui doivent avoir accès aux renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions soient autorisés à y accéder.

Les personnes qui travaillent pour le Cégep ou en son nom doivent, notamment :

- fournir des efforts raisonnables pour minimiser le risque de divulgation non intentionnelle de renseignements personnels;
- prendre des précautions particulières pour s'assurer que les renseignements personnels ne sont pas surveillés, entendus, consultés ou perdus lorsqu'elles travaillent dans des locaux du Cégep et à l'extérieur du Cégep;
- prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels lorsqu'elles se déplacent d'un endroit à l'autre.

Les sous-traitants ayant accès aux renseignements personnels dont le Cégep a la garde ou le contrôle sont informés de la présente Politique et des autres politiques et processus applicables pour assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels. Les sous-traitants concernés doivent s'engager par écrit à accepter de se conformer aux politiques, aux processus et aux lois applicables.

## ARTICLE 7 – DEMANDE D'ACCÈS, OU DE RECTIFICATION, À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

Une personne peut soumettre une demande d'accès pour connaître les renseignements personnels détenus par le Cégep la concernant. Elle peut également demander à faire rectifier ces renseignements.

Ces demandes peuvent se faire en communiquant avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel suivante : [prprp@cshawi.ca](mailto:prprp@cshawi.ca)

## ARTICLE 8 – SITES EXTERNES

---

Le site Internet du Cégep contient des liens vers des sites externes. Le Cégep n'est pas responsable du contenu de ces sites ni de leurs pratiques relatives à la vie privée, et invite l'utilisateur à lire sa politique de confidentialité.

## ARTICLE 9 – DIFFUSION ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

---

La Direction des ressources humaines et du secrétariat général s'assure de la diffusion et de la mise à jour de la Politique sur le site Internet du Cégep.

## ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION ET DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE

---

La personne responsable de la protection des renseignements personnels et la direction des ressources humaines et du secrétariat général sont responsables de l'application. Le comité de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (CAIPRP) est responsable de la révision de la présente Politique.

Pour poser une question relative à la Politique ou pour déposer une plainte, il est possible de communiquer avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel suivante : [prprp@cshawi.ca](mailto:prprp@cshawi.ca)

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

---

La présente politique annule et remplace toute politique antérieure sur le même sujet. Elle a été adoptée par la résolution CA/2024-535-8.2, le 27 février 2024 et est en vigueur depuis cette date.